



## Conditions générales de vente Accès Forme et Abonnements à Aquensis

### Objet du contrat

Ce contrat régit les conditions d'accès aux Espaces Forme et Détente d'Aquensis pour les titulaires de cartes d'abonnements (Pass Forme - Maxi Pass - Pass cure et Pass Rési'Therm). Après avoir pris connaissance des prestations proposées et des horaires d'ouverture des Espaces Forme et Détente, l'abonné souscrit un **abonnement strictement nominatif et incessible**.

### Conditions d'accès et fermeture

**La carte d'abonné est dédiée à un usage exclusivement personnel et ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers.**

L'abonné(e), muni de sa **carte en cours de validité**, est autorisé à accéder aux installations **uniquement après avoir badgé** (ascenseur du hall pour la Forme et tourniquet du vestiaire pour la Détente), et durant les horaires d'ouverture.

Les éventuelles modifications d'horaires d'ouverture seront portées à la connaissance des abonné(e)s par voie d'affichage (ex : horaires d'été, fermeture annuelle, jours fériés, cas de force majeure...).

**La fermeture annuelle de 3 semaines en juin entraîne un report de la même durée de l'abonnement uniquement pour les abonnements au mois et au trimestre.**

**Les tarifs des abonnements annuels tiennent compte de la fermeture annuelle.**

Nous nous réservons la possibilité d'annuler un cours en cas d'effectif insuffisant (moins de 3 pers.) ou d'affluence exceptionnelle dans les bassins (cours aquatiques).

La perte de la carte d'abonné entraîne une participation de 15€ à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

### Attestation / Certification

L'abonné(e) atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les installations, les équipements et les services d'Aquensis.

L'abonné(e) remet le jour de la souscription à l'abonnement, ou s'engage à remettre dans les 15 jours qui suivent, un certificat d'aptitude à la pratique des activités proposées par l'Espace Forme d'Aquensis, daté de moins de trois mois.

### Règlement intérieur

L'abonné(e) déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Adopter une tenue et un comportement décents et conformes aux bonnes mœurs.

- Interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement
- **Le port de vêtement et de chaussures de sport spécifiques et exclusif de toutes autres utilisations**
- **L'emploi d'une serviette sur les appareils et les tapis de sol**
- Ranger le matériel après utilisation
- La nourriture est interdite dans les salles d'entraînement
- Présence des enfants interdite dans l'enceinte de l'Espace Forme pour des raisons de sécurité
- Le parent ou tuteur légal d'un abonné mineur de moins de 18 ans s'engage à porter à sa connaissance les avertissements et conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que leurs conséquences, et autorise le dit mineur à accéder à l'Espace Forme.

### Modalité de résiliation ou prolongation

#### a) A l'initiative de l'abonné

L'abonnement ouvre droit à l'utilisation des installations des Espaces Forme et Détente suivant formule. En cas de non-utilisation définitive de la carte pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, l'abonné(e) peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à Aquensis. La résiliation est effective à l'issue d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la **demande de résiliation accompagnée de la carte d'abonnement et des pièces justificatives**.

En cas d'impossibilité temporaire (supérieure à un mois et à l'exclusion des congés annuels), l'abonné(e) pourra sur demande motivée (ex : certificat médical), bénéficier d'une prolongation égale à la durée de l'empêchement temporaire **à la condition expresse d'informer l'accueil préalablement et de remettre sa carte d'abonné(e) à l'accueil pendant toute la durée de l'empêchement, ainsi que les pièces justificatives**.

#### b) A l'initiative d'AQUENSIS

La **Direction d'AQUENSIS**, se réserve le droit d'exclure de l'établissement, toute personne qui contreviendrait aux dispositions du présent contrat et du règlement intérieur, partie intégrante du contrat. (ex : prêt ou cession de sa carte d'accès à un tiers). Dans le cas où la personne concernée serait un(e) abonné(e), celle-ci se verrait convoquée à un débat contradictoire au cours duquel elle pourra expliquer les motivations de son comportement à la Direction. A la suite de cet entretien, AQUENSIS décidera de poursuivre, ou pas, la procédure de résiliation de l'abonnement. Dans le cas où cette dernière serait poursuivie, l'abonné recevra dans les 30 jours un courrier recommandé l'en informant. La résiliation s'accompagnera, date de fin de mois de l'envoi du courrier, soit du remboursement prorata temporis de l'abonnement non utilisé, soit de l'arrêt du prélèvement mensuel de la cotisation, dans le cas d'un paiement mensualisé.

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance des conditions générales énoncées ci-dessus.

Date :

Signature :

(Précédée de la date et de la mention « lu et approuvé »)